

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
MAIRIE DE RUFFEC

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de
L'ARTICLE L 2122 -22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

**APPROBATION DU CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUES VILLASSUR N°0153
AVEC GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE - ACTUALISATION**

Le Maire de RUFFEC,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.22,
Vu la délibération n°2020_10_06_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit, et notamment son article 1^{er}, 6°,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022_05_05 en date du 30 mai 2022 actant du retour de mise à disposition de biens à la Communauté de Communes Val de Charente, de leur réintégration dans le patrimoine communal et du retour de la gestion de leurs baux commerciaux,
Vu la proposition de réactualisation du contrat d'assurance multirisques Villassur présenté par Groupama Centre Atlantique suite à l'ajout des trois bâtiments,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'actualiser son contrat en fonction des mouvements de son parc immobilier ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Approuve les termes du contrat d'assurance multirisques VILLASSUR n°0153 avec GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE pour la responsabilité générale, la responsabilité fonctionnelle, la protection juridique et la protection du patrimoine de la collectivité, tel qu'annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Précise que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Fait à Ruffec, le 13 juillet 2022
Le Maire,

Thierry BASTIER



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20220718-049_FIN_22-CC
Date de télétransmission : 18/07/2022
Date de réception préfecture : 18/07/2022



Votre agence

AGENCE 16 COLLECTIVITE
18 RUE SAINT ANTOINE
16000 ANGOULEME
Tél. : 0800818818

Vos références

Numéro client / identifiant internet : 18435043
Numéro du souscripteur : 00960541K

COMMUNE DE RUFFEC
1 PLACE D ARMES
16700 RUFFEC

VILLASSUR - PLAN D'ASSURANCE DES COLLECTIVITES
CONDITIONS PERSONNELLES

CE CONTRAT EST ETABLI ENTRE

La Caisse Locale de
PAYS DU RUFFECOIS

et COMMUNE DE RUFFEC
1 PLACE D ARMES
16700 RUFFEC

REFERENCES

Numéro du souscripteur : 00960541K
Numéro de contrat : 0153
Date de prise d'effet des garanties : 01/07/2022
Date d'échéance : 0101
Date de fin des garanties : -
Fractionnement de paiement : 1 FOIS PAR TIP
Préavis de résiliation : 2 mois



1
3/ 40 3
267 8
541615





N° souscripteur : 00960541K

SOMMAIRE

L'ENTITE ASSUREE	3
L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES	3
DEFENSE DES DROITS ET INTERETS	8
LA PROTECTION DU PATRIMOINE	9
LES DISPOSITIONS PARTICULIERES	31
LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES	33
LE DETAIL DE LA COTISATION	34
LES INFORMATIONS CLIENT	34
LES MENTIONS LEGALES	35
LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS	35
LA SIGNATURE DES PARTIES	36



N° souscripteur : 00960541K

L'ENTITE ASSUREE

COMMUNE DE RUFFEC
Représentée par : Le Maire
Nature juridique : COMMUNES

DONNEES GENERALES

Budget de fonctionnement : 4 500 000 €
Masse salariale : 2 100 000 €
Nombre d'habitants : 3 571 habitants

L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES

Les compétences et activités que vous avez déclarées :

Outre les attributions générales définies par les lois de décentralisations sont exercées les compétences et activités suivantes :

ACTION CULTURELLE**ACTIVITES CULTURELLES**

ORGANISATEUR DE SPECTACLE(S)

- Nombre de spectateurs maximum par spectacle : 5 000

LOGEMENT

GESTIONNAIRE DE LOGEMENTS Y COMPRIS SOCIAUX
MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

- Part de maîtrise d'oeuvre contenue dans les travaux : Non

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

POLICE EN MATIERE D'URBANISME
MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

- Part de maîtrise d'oeuvre contenue dans les travaux : Non
- REALISATION D'ETUDES ET TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX
- Part de maîtrise d'oeuvre contenue dans les travaux : Non
 - Etudes ou travaux portant sur des installations soumises à Autorisation ou à Enregistrement : Non

VOIRIE

POLICE EN MATIERE DE VOIRIE
MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

- Part de maîtrise d'oeuvre contenue dans les travaux : Non

EQUIPEMENTS LOISIRS ET SPORTIFS

PROPRIÉTAIRE / GESTIONNAIRE D'EQUIPEMENT(S) LOISIR(S) ET SPORTIF(S)

- Tribunes et/ou gradins dont la capacité dépasse 5 000 personnes : Non





N° souscripteur : 00960541K

ACTION SOCIALE

POLICE SPECIALE
GESTIONNAIRE DE PRESTATIONS SOCIALES
GESTIONNAIRE DE FOYER(S) D'HEBERGEMENT

CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

ACTION SANITAIRE

POLICE SANITAIRE

POLITIQUE DE LA VILLE

POLICE SPECIALE
DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Documents d'urbanisme (PLU)

POLICE EN MATIERE D'URBANISME

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: Autorisations Individuelles d'urbanisme

AUTORISATION(S) D'URBANISME

ASSAINISSEMENT (TRAITEMENT INDIVIDUEL)

Transfert partiel de compétence par Délégation de Mission de service Public, Concession ou Affermage
POLICE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT
REALISATION D'ETUDES ET TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX
- Part de maitrise d'oeuvre contenue dans les travaux : Non
- Etudes ou travaux portant sur des installations soumises à Autorisation ou à Enregistrement : Non

STATION D'EPURATION (TRAITEMENT COLLECTIF)

Transfert partiel de compétence par Délégation de Mission de service Public, Concession ou Affermage
POLICE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT
REALISATION D'ETUDES ET TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX
- Part de maitrise d'oeuvre contenue dans les travaux : Non
- Etudes ou travaux portant sur des installations soumises à Autorisation ou à Enregistrement : Non

TRANSPORT SCOLAIRE

Transfert partiel de compétence par Délégation de Mission de service Public, Concession ou Affermage
TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES
- Organisation de service de transport collectif de personnes - transport scolaire : Oui
- Nombre de personnes (enfants-adultes) bénéficiaires de l'activité de transport collectif : 40





N° souscripteur : 00960541K

TRANSPORT DE PERSONNES

TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

- Organisation de service de transport collectif de personnes - transport scolaire : Oui
- Nombre de personnes (enfants-adultes) bénéficiaires de l'activité de transport collectif : 10

AFFOUAGE

POLICE SPECIALE

AMENAGEMENT URBAIN : ZAC/LOTISSEMENT

REALISATION D'ETUDES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LE COMPTE D'AUTRUI

- Nature des prestations : Entretien des espaces

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

- Part de maîtrise d'œuvre contenue dans les travaux : Non

COORDONNATEUR DE CHANTIER

POLICE EN MATIERE D'URBANISME

CHENIL - FOURRIERE

Transfert partiel de compétence par Délégation de Mission de service Public, Concession ou Affermage

GESTIONNAIRE DE CHENIL

- Installations soumises à Autorisation (accueil d'animaux) : Non
- Nombre de chiens accueillis dans le chenil : 2

Les risques spécifiques suivants sont déclarés :

ATELIERS

GESTIONNAIRE D'ATELIER DE RÉPARATION - ENTRETIEN DE VEHICULES (VTM)

- Dépassement de 500 véhicules : Non

GESTION D'EQUIPEMENTS / RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Nature	Désignation	Nombre	Déchets dangereux	Produits chimiques	Installation soumise à autorisation ou à enregistrement
Atelier	CUVE GNR ET GR	2	Non	Non	Non

DISTRIBUTION DE CARBURANT ET BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

DISTRIBUTION DE CARBURANT ET/OU GESTION DE BORNES ELECTRIQUES

- Distribution de carburant ou d'électricité (bornes de recharge) aux entreprises : Non

EMPLOI D'EXPLOSIF(S)

UTILISATION D'EXPLOSIFS

- Fabrication, emploi, ou stockage à l'exception de feux d'artifice : Non





N° souscripteur : 00960541K

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :

RESPONSABILITE GENERALE COMMUNES		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 500 € sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des montants de garanties et des franchises		
GARANTIES	Garanties choisies	Limites de garantie
GARANTIES DE BASE		
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT GENERAL	OUI	(1)
Objets et animaux confiés :	OUI	100 000 € par sinistre 100 000 € par an
GARANTIES SPECIFIQUES Dans la cadre exclusif des compétences et activités déclarées ci-avant, sont acquises les garanties suivantes		
AUTORISATION(S) D'URBANISME	OUI	(1)
POLICE EN MATIERE D'URBANISME	OUI	(1)
POLICE EN MATIERE DE VOIRIE	OUI	(1)
POLICE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT	OUI	(1)
POLICE SANITAIRE	OUI	(1)
POLICE SPECIALE	OUI	(1)
GESTION D'EQUIPEMENTS / RISQUE ENVIRONNEMENTAL	OUI	(1)
GESTIONNAIRE DE PRESTATIONS SOCIALES	OUI	(1)
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	OUI	(1)
GESTIONNAIRE DE FOYER(S) D'HEBERGEMENT	OUI	(1)
GESTIONNAIRE DE LOGEMENTS Y COMPRIS SOCIAUX	OUI	(1)
TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES	OUI	(1)
PROPRIÉTAIRE / GESTIONNAIRE D'EQUIPEMENT(S) LOISIR(S) ET SPORTIF(S)	OUI	(1)





N° souscripteur : 00960541K

ACTIVITES CULTURELLES	OUI	(1)
DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE	OUI	(1)
DISTRIBUTION DE CARBURANT ET/OU GESTION DE BORNES ELECTRIQUES	OUI	Se reporter à la CS 06
GESTIONNAIRE DE CHENIL	OUI	(1)
ORGANISATEUR DE SPECTACLE(S)	OUI	Se reporter à la CS 08
MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE	OUI	(1)
COORDONNATEUR DE CHANTIER	OUI	(1)
UTILISATION D'EXPLOSIFS	OUI	Se reporter à la CS 13
GESTIONNAIRE D'ATELIER DE RÉPARATION - ENTRETIEN DE VEHICULES (VTM)	OUI	Se reporter à la CS 15
REALISATION D'ETUDES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LE COMPTE D'AUTRUI	OUI	Se reporter à la CS 18
REALISATION D'ETUDES ET TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX	OUI	Se reporter à la CS 24

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises





N° souscripteur : 00960541K

DEFENSE DES DROITS ET INTERETS

LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES :

Les compétences et activités que vous avez déclarées au titre de la garantie RESPONSABILITE GENERALE ci-avant.

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :

A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
GARANTIES	Garanties choisies	Limites de garanties
PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE		
INFORMATIONS JURIDIQUES COLLECTIVITE	OUI	(1)
PROTECTION JURIDIQUE	OUI	BAREME 2 (1)
DEFENSE PENALE ET RECOURS AGENTS - ELUS		
INFORMATIONS JURIDIQUES AGENTS - ELUS	OUI	(1)
DEFENSE PENALE ET RECOURS AGENTS - ELUS	OUI	BAREME 2 (1)

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 00960541K

LA PROTECTION DU PATRIMOINE

LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES

LES BIENS A ASSURER

ADMINISTR PRINCIPALE-ANNEXES					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MAIRIE- BUREAUX- SALLES DIVERSES Place d'Arme 16700 RUFFEC	T4	Propriétaire occupant	1 577 m2	-	inclus
MARCHE-DIVERS Place d Arme 16700 RUFFEC	T4	Propriétaire occupant	529 m2	-	inclus

PATRIMOINE HISTORIQUE					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
EGLISE- SACRISTIE Rue St André 16700 RUFFEC	T4	Propriétaire occupant	1 593 m2	-	inclus

INFRASTR SPORTIVES-DIVERS					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
GYMNASE Rue de l Ordaget 16700 RUFFEC	T7	Propriétaire occupant	1 393 m2	-	inclus
STADE HENRI LACOMBE Route d Aigre Tribune-Vestiaire- Club House 16700 RUFFEC	T7	Propriétaire occupant	695 m2	-	inclus
STADE JP CHENE Rue de Lattre de Tassigny Tribune- Vestiaires-Club House-Buvette 16700 RUFFEC	T7	Propriétaire occupant	245 m2	-	inclus

GGEDITO/G2SVILLACP/30.06-2022



Groupama Centre-Atlantique
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Centre-Atlantique
1 avenue de Limoges - CS 60001 - 79044 Niort Cedex 9 - 381 043 686 RCS Niort - Emetteur de Certificats Mutualistes
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 place de Budapest CS92459 75436 Paris cedex 09
0 800 818 818 (Service & appel gratuits) - groupama.fr



N° souscripteur : 00960541K

STAND DE TIR Chemin des Gallais 16700 RUFFEC	T7	Propriétaire occupant	1 359 m2	-	inclus
CLUB HOUSE TENNIS Route d Aigre 16700 RUFFEC	T7	Propriétaire occupant	99 m2	-	inclus
SALLE SPORT LOUIS PETIT Av Professeur Girad 16700 RUFFEC	T7	Propriétaire occupant	1 180 m2	-	inclus
COURS COUVERTS DE TENNIS Route d Aigre 16700 RUFFEC	T7	Propriétaire occupant	1 258 m2	-	inclus
CLUB HOUSE PETANQUE Champ de Foire 16700 RUFFEC	T7	Propriétaire occupant	77 m2	-	inclus

BATIMENTS TECHNIQUES-DIVERS

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
ATELIERS MUNICIPAUX Rue Croix Pinats ZI NORD- SERVICES TECHNIQUES 16700 RUFFEC	T10	Propriétaire occupant	1 355 m2	-	inclus
LOCAL STOCKAGE Route de Confolens 16700 RUFFEC	T10	Propriétaire occupant	220 m2	-	inclus
LAVOIR Rue de Plaisance 16700 RUFFEC	T10	Propriétaire occupant	174 m2	-	inclus
TOILETTES PUBLIQUES Place d Armes Centre Ville 16700 RUFFEC	T10	Propriétaire occupant	20 m2	-	inclus
TOILETTES PUBLIQUES Arboretum 16700 RUFFEC	T10	Propriétaire occupant	18 m2	-	inclus





N° souscripteur : 00960541K

TOILETTES PUBLIQUES Champ de Foire 16700 RUFFEC	T10	Propriétaire occupant	46 m2	-	inclus
TOILETTES EGLISE Placette St André 16700 RUFFEC	T10	Propriétaire occupant	10 m2	-	inclus
BASSIN D ORAGE Rue de l Abreuvoir 16700 RUFFEC	T10	Propriétaire occupant	30 m2	-	inclus
TOILETTES CENTRAL Place des Martyrs 16700 RUFFEC	T10	Propriétaire occupant	6 m2	-	inclus
LOCAUX TECHNIQUES DU STADE Route d Aigre Stade Henri Lacombe LOCAL TECH-TRANSFO-POMPAGE 16700 RUFFEC	T10	Propriétaire occupant	85 m2	-	inclus

LOGEMENT PNO

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
LOGEMENT IMMEUBLE MARTIN Rue de l Abreuvoir 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	150 m2	-	-
IMMEUBLE BOIREAU Rue de Treille 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	427 m2	-	-
LOGEMENT MAISON DU STADE Route d Aigre 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	100 m2	-	-
LOGEMENT anc concierg Cimetière Rue du 11 Novembre 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	200 m2	-	-





N° souscripteur : 00960541K

IMMEUBLE LOCATIF 21 Rue Raoul Hediarl (Près Office Tourisme) 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	385 m2	-	-
--	----	------------------------------	--------	---	---

ADMINISTR-ASSOCIATIF DIVERS					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
ESPACE INFORM ACTION Place Aristide Briand 16700 RUFFEC	T1	Propriétaire occupant	610 m2	-	inclus
LOCAL ASSOCIATION Rue Champ Barbe Jaune Champ Barbe Jaune 16700 RUFFEC	T1	Propriétaire occupant	84 m2	-	inclus
OFFICE DE TOURISME 18 Place des Martyrs 16700 RUFFEC	T1	Propriétaire occupant	70 m2	-	inclus
BATIMENT JEAN JAURES Impase du Chene Vert Médecine du Travail 16700 RUFFEC	T1	Propriétaire occupant	304 m2	-	inclus
BATIMENT JEAN JAURES(Suite) Impasse du Chene Vert Bureaux - Associatif 16700 RUFFEC	T1	Propriétaire occupant	102 m2	-	inclus
CENTRE SOCIO CULTUREL Place Aristide Briand WC Jardin Vert 16700 RUFFEC	T1	Propriétaire occupant	518 m2	-	inclus
BUREAU SIS 4-6 Rue de l Ordaget 16700 RUFFEC	T1	Propriétaire occupant	134 m2	-	inclus





N° souscripteur : 00960541K

LA MAISON DU RUFFECOIS Rue Champ Barbe Jaune Champ Barbe Jaune 16700 RUFFEC	T1	Propriétaire occupant	130 m2	-	inclus
---	----	-----------------------	--------	---	--------

IMMEUBLE LOGEMENTS DIVERS

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
INSERTION LOGEMENTS Rue Francois Albert LOGEMENTS-ANIM RUFFEC 16700 RUFFEC	T2	Propriétaire occupant	672 m2	-	inclus
EX LOGEMENT ECOLE MATERNELLE Passage du Dctr Fays 16700 RUFFEC	T2	Propriétaire occupant	150 m2	-	inclus
ANCIEN TRIBUNAL Rue de l Hopital 16700 RUFFEC	T2	Propriétaire occupant	835 m2	-	inclus

SERVICES-DIVERS

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
CENTRE MEDICO-PSYCHO 1 Rue du Pontreau 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	190 m2	-	inclus

AUTRES BATIMENTS TECHNIQUES

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
LOCAL STEP et ANNEXES Chemin de Tallajeau 16700 RUFFEC	T10	Propriétaire non occupant	531 m2	-	-

AUTRES BIENS PNO

GGEDITOIG2SVILLACPI30-06-2022



541615 279 8 9/ 40 3 1



N° souscripteur : 00960541K

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
BATIMENT INOCCUPE VIDE 22 Rue Renard 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	140 m2	-	-
BATIMENT INOCCUPE JARDIN ROSE 5 Rue de la Chainé 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	360 m2	-	-
BATIMENTS HAB.FRANCOIS ALBERT Rue Francois Albert 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	870 m2	-	-
GRANGES FRANCOIS ALBERT Rue Francois Albert 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	133 m2	-	-
IMMEUBLE LOCATIF 1 Place des Martyrs 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	280 m2	-	-

SERRES HORTICOLES

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
SERRES CHAUDES Rue Croix Pinats SERVICES TECHNIQUES ZI NORD 16700 RUFFEC	T11	Propriétaire occupant	170 m2	-	inclus
SERRES FROIDES Rue Croix Pinats SERVICES TECHNIQUES-ZI NORD 16700 RUFFEC	T11	Propriétaire occupant	90 m2	-	inclus

COMMERCES DIVERS

GGEDITOIG2SVILLACCP90-06-2022





N° souscripteur : 00960541K

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
FABRIQUE DES SAVEURS 2 place d armes 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	144 m2	-	-
PHILDAR 5 Place A Briand 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	68 m2	-	-
LAVERIE AUTOMATIQUE 5 place A Briand 16700 RUFFEC	T3	Propriétaire non occupant	57 m2	-	-

- T1 : Bâtiments ordinaires, administratif et bureaux
T2 : Logements
T3 : Ateliers-commerces
T4 : Bâtiments classés - bâtiments à caractère historique
T7 : Infrastructures sportives
T10 : Autres types de bâtiment
T11 : Bâtiments de structure vulnérable

Autre(s) élément(s) de patrimoine déclaré(s)		
Désignation	Type	Capital assuré
MU DIVERS-AIRES JEUX-ABRI BUS...	Mobilier urbain	50 000 €

Matériel(s) déclaré(s) au titre de la garantie Tous dommages matériels					
Désignation	Nature	Localisation	Valeur déclarée	Extension vol	Capital garanti en vol
1 Risque Tivolis Chapiteaux	Chapiteaux - structures légères	TOUS LIEUX DE LA COMMUNE	15 000 €	Oui	8 307 €
1 Risque Matériel Loué ou emprunté	Autres biens non fragiles	TOUS LIEUX	10 000 €	Oui	5 192 €
EQUIPEMENT AUDIOVISUEL TELECONFERENCE	Matériels vidéo - Matériels photo	1 - ADMINISTR PRINCIPALE-ANNEXES - 16700 - RUFFEC	30 000 €	Oui	20 768 €

Exposition(s)				
Dénomination de l'exposition	Durée	Nature des objets exposés	Lieu d'exposition	Valeur déclarée
TOUT TYPE EXPOSITION	Permanente	Fragiles	Tous lieux de la commune	15 000 €





N° souscripteur : 00960541K

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :

L'indemnité maximale qui pourra être versée par l'assureur en cas de sinistre est limitée à **10 000 000 euros non indexés** quel que soit le nombre de biens mobiliers ou immobiliers sinistrés, tous événements et toutes garanties confondus y compris les frais et pertes et les conséquences des responsabilités (risques locatifs, responsabilités à l'égard des locataires, des propriétaires ou occupants et recours des voisins et des tiers).



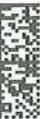


N° souscripteur : 00960541K

Site 1 - ADMINISTR PRINCIPALE-ANNEXES		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 60 000 € Franchise : 311 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises

GGEDITO/G2SVILLACP/30-06-2022



11/ 40 3 1
541615 283 8



N° souscripteur : 00960541K

Site 2 - PATRIMOINE HISTORIQUE		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 311 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises





N° souscripteur : 00960541K

Site 3 - INFRASTR SPORTIVES-DIVERS		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 60 000 € Franchise : 311 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises


 1
12/ 40 3
285 8
541615




N° souscripteur : 00960541K

Site 4 - BATIMENTS TECHNIQUES-DIVERS		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 311 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 00960541K

Site 8 - LOGEMENT PNO		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 311 €
Biens mobiliers	NON	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises





N° souscripteur : 00960541K

Site 9 - ADMINISTR-ASSOCIATIF DIVERS		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 311 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 00960541K

Site 20 - IMMEUBLE LOGEMENTS DIVERS		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 311 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises





N° souscripteur : 00960541K

Site 30 - SERVICES-DIVERS		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 311 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 00960541K

Site 31 - AUTRES BATIMENTS TECHNIQUES		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 311 €
Biens mobiliers	NON	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises





N° souscripteur : 00960541K

Site 33 - AUTRES BIENS PNO		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 311 €
Biens mobiliers	NON	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 00960541K

Site 41 - SERRES HORTICOLES		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise : 311 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises





N° souscripteur : 00960541K

Site 47 - COMMERCES DIVERS		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 311 €
Biens mobiliers	NON	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme	OUI	(1)
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises





N° souscripteur : 00960541K

Garanties complémentaires		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Génie civil industriel	Non	-
Génie civil ouvrage d'art	Non	-
Génie civil VRD	Non	-
Mobilier urbain		
Mobilier urbain	Oui	Capital : 50 000 € Franchise : 250 €
Bâtiment(s) de structure vulnérable	Non	-
Pertes financières		
Pertes de recette - Indemnités journalières	Non	-
Pertes d'exploitation	Non	-
Frais supplémentaires	Non	-
Extension fermeture administrative	Non	-
Effondrement de bâtiments	Non	-
Autres évènements Hors Catastrophe Naturelle	Oui	Se reporter à la Convention Spéciale CS 31 200 000 €
Autres dommages non désignés	Non	-
Multirisque informatique	Oui	50 000 €
Bris de machine(s)	Oui	10 000 €
Marchandises réfrigérées	Oui	5 000 €
Marchandises et matériels transportés		
Marchandises ou mobiliers non fragiles	Non	-
Marchandises ou mobiliers fragiles	Non	-



541615 295 8 17/ 40 3 1





N° souscripteur : 00960541K

Garanties complémentaires		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 760 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1033,4 au 2ème trimestre 2021		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Tous dommages matériels		
Matériels vidéo - Matériels photo	Oui	Capital : 31 152 € Franchise : 500 €
dont vol	Oui	20 768 €
Matériels son et lumières	Non	-
Chapiteaux - structures légères	Oui	Capital : 15 576 € Franchise : 500 €
dont vol	Oui	8 307 €
Autres biens non fragiles	Oui	Capital : 10 384 € Franchise : 500 €
dont vol	Oui	5 192 €
Multirisque exposition		
Objets fragiles	Oui	Se reporter à la valeur déclarée au titre des expositions assurées - (franchise: 500 €)
Objets non fragiles	Non	
Extension biens de valeur		
	Non	-
Multirisque instrument(s) de musique		
Instruments fragiles	Non	-
Instruments non fragiles	Non	-
Pertes de loyers		
	Non	-
Eolienne(s)		
	Non	-





N° souscripteur : 00960541K

LES DISPOSITIONS PARTICULIERES

ASSURANCE DES RESPONSABILITES

Clause 11 - Occupation temporaire d'immeuble de plus de 21 jours consécutifs

Par dérogation aux Conditions Générales la garantie couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile et/ou administrative de l'assuré du fait de l'occupation temporaire de bâtiment est portée de 21 jours consécutifs à : 21 jours

DEFENSE DES DROITS ET INTERETS

Clause 71 - Information Juridique

Vous bénéficiez d'une prestation Informations Juridiques Téléphoniques assurée par un service spécialisé de la Caisse Régionale d'Assurance Mutuelles Agricoles, Groupama Centre-Atlantique, distinct des services qui gèrent les sinistres des autres branches d'assurance. La Caisse Régionale a, au titre de cette garantie, la qualité d'assureur.

Vos demandes d'information ou de prestation pouvant être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- soit par téléphone : 0800 818 818 (appel non surtaxé)
- soit par courrier électronique : contact-sinistres-pj@groupama-ca.fr

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales.

Clause 72 - Protection Fonctionnelle des Agents et des Elus

Vous bénéficiez d'une garantie Protection Fonctionnelle des Agents et des Elus assurée par un service spécialisé de la Caisse Régionale d'Assurance Mutuelles Agricoles, Groupama Centre-Atlantique, distinct des services qui gèrent les sinistres des autres branches d'assurance. La Caisse Régionale a, au titre de cette garantie, la qualité d'assureur.

Vos demandes d'information ou de prestation pouvant être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- soit par téléphone : 0800 818 818 (appel non surtaxé)
- soit par courrier électronique : contact-sinistres-pj@groupama-ca.fr

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales et relèvent du barème 2.

Clause 73 - Protection Juridique

Vous bénéficiez d'une garantie Protection Juridique assurée par un service spécialisé de la Caisse Régionale d'Assurance Mutuelles Agricoles, Groupama Centre-Atlantique, distinct des services qui gèrent les sinistres des autres branches d'assurance. La Caisse Régionale a, au titre de cette garantie, la qualité d'assureur.

Vos demandes d'information ou de prestation pouvant être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

- soit par téléphone : 0800 818 818 (appel non surtaxé)
- soit par courrier électronique : contact-sinistres-pj@groupama-ca.fr

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales et relèvent du barème 2.

CLAUSES APPLICABLES AUX SITES ASSURES

Clause 120 - Extincteurs mobiles contrôlés

Le(s) bâtiment(s) désigné(s) aux Conditions Particulières est (sont) doté(s) d'une installation d'extincteurs mobiles mise en place par un installateur certifié dans ce domaine.

L'installateur doit délivrer à l'Assuré un certificat de conformité, l'Assuré devant transmettre une copie de ce document à l'Assureur.

L'installation fait l'objet d'une vérification annuelle par un installateur certifié ou par un organisme de vérification agréé dans ce domaine. L'Assuré donne copie du compte rendu de chaque vérification à l'Assureur.

L'Assuré s'engage à maintenir l'installation en parfait état de fonctionnement :

- en se conformant aux consignes d'utilisation et de maintenance établies par l'installateur,
- en remédiant aux défauts signalés dans les comptes rendus de vérification annuelle.

Clause 125 - Installations électriques ordinaires contrôlées



Groupama Centre-Atlantique
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Centre-Atlantique
1 avenue de Limoges - CS 60001 - 79044 Niort Cedex 9 - 381 043 686 RCS Niort - Emetteur de Certificats Mutualistes
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 place de Budapest CS92459 75436 Paris cedex 09
0 800 818 818 (Service & appel gratuits) - groupama.fr





N° souscripteur : 00960541K

Les installations électriques (circuits et matériels) sont contrôlées au moins une fois par an par un vérificateur ou un organisme vérificateur accrédité dans ce domaine.

L'Assuré s'engage à :

- fournir au vérificateur ou à l'organisme vérificateur toute information concernant l'existence et la délimitation des emplacements, zones ou locaux présentant des dangers particuliers d'incendie ou d'explosion,
- communiquer à l'Assureur un exemplaire du compte rendu de vérification annuelle et ce, dans un délai qui n'excédera pas 15 jours à compter de la date d'envoi de la déclaration par le vérificateur ou l'organisme,
- fournir à l'Assureur, à sa demande, un exemplaire du rapport annuel de vérification, dans son intégralité,
- prendre connaissance du compte rendu de vérification annuelle afin de remédier aux défauts signalés notamment lorsqu'ils sont susceptibles d'engendrer un incendie ou une explosion.

Clause 111 - Absence de bien mobilier ou mobilier assuré au titre d'un autre contrat

Les bâtiments assurés ne contiennent pas de mobilier ou celui-ci est assuré par un autre contrat.

Clause 114 - Défibrillateurs

La garantie vol est étendue aux dommages subis par les défibrillateurs consécutifs à un vol, tentative de vol ou acte de vandalisme commis à l'extérieur des bâtiments assurés. Cette extension de garantie est accordée à concurrence du capital et de la franchise définis ci-après :

Capital : 10000 euros

Franchise : 250 euros

Site	Clauses appliquées
ADMINISTR PRINCIPALE-ANNEXES	120, 125
PATRIMOINE HISTORIQUE	120, 125
INFRASTR SPORTIVES-DIVERS	120, 125
BATIMENTS TECHNIQUES-DIVERS	120, 125
LOGEMENT PNO	111, 120
ADMINISTR-ASSOCIATIF DIVERS	120, 125
IMMEUBLE LOGEMENTS DIVERS	120, 125
SERVICES-DIVERS	120, 125
AUTRES BATIMENTS TECHNIQUES	111, 120
AUTRES BIENS PNO	111, 120
SERRES HORTICOLES	120
COMMERCES DIVERS	111, 120, 125

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE ADMINISTR PRINCIPALE-ANNEXES

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).

Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1000 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE PATRIMOINE HISTORIQUE

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

GGEDITOIG2SVILLACPI30-06-2022



Groupama Centre-Atlantique
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Centre-Atlantique
1 avenue de Limoges - CS 60001 - 79044 Niort Cedex 9 - 381 043 686 RCS Niort - Emetteur de Certificats Mutualistes
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 place de Budapest CS92459 75436 Paris cedex 09
0 800 818 818 (Service & appel gratuits) - groupama.fr

N° souscripteur : 00960541K

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1000 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE INFRASTR SPORTIVES-DIVERS

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1000 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE BATIMENTS TECHNIQUES-DIVERS

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1000 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE ADMINISTR-ASSOCIATIF DIVERS

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1000 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE IMMEUBLE LOGEMENTS DIVERS

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1000 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE SERVICES-DIVERS

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1000 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE SERRES HORTICOLES

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1000 € .

LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES

VIDEO PROTECTION EXTERIEUR

AU TITRE DU PRESENT CONTRAT EST PRIS EN COMPTE EN RESPONSABILITE ET EN DOMMAGE LES INSTALLATIONS DE VIDEO PROTECTION INSTALLEES SUR DES MURS EXTERIEURS MIS A DISPOSITION PAR DES ADMINISTRES BOSSARD/POURAGEAU/ROBIN ET AYANT FAIT L OBJET DE CONVENTION D USAGE



1
19/ 40 3
299 8
541615



N° souscripteur : 00960541K

LE DETAIL DE LA COTISATION

La cotisation annuelle est de 18012,33 € HT, soit 19 658,44 € TTC

Détail de votre cotisation prévisionnelle :

	Cotisation HT (euros)	Cotisation TTC (euros)
Assurance des responsabilités	3 220,51 €	3 510,38 €
- dont CCAS au titre du compte de liaison 45	30,72 €	33,48 €
- dont charges Assurance urbanisme	255,72 €	278,74 €
Défense des droits et intérêts	2 488,09 €	2 816,49 €
Protection du patrimoine	10 453,24 €	11 308,63 €
Catastrophes Naturelles	1 233,69 €	1 344,73 €
Attentats	616,80 €	672,31 €
Fonds de garantie Attentats	-	5,90 €

Tenant compte de la modulation pour fractionnement de paiement : 1 FOIS PAR TIP

Cette cotisation sera exigible intégralement à l'échéance du contrat et payable par fraction selon l'échéancier convenu. Le fractionnement prendra fin de plein droit en cas de non-paiement d'une fraction de cotisation à la date fixée.

LES INFORMATIONS CLIENT**Protection des données personnelles**

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, à la lutte contre la fraude, ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur.

Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'Assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque et services) selon finalités et dispositions prévues aux conditions générales ou notice d'information de votre contrat. Ces informations sont conservées, au maximum, le temps de la relation contractuelle, et jusqu'à expiration des délais de prescriptions légaux.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à vos informations en vous adressant par courrier à votre Assureur (voir adresse portée au présent document) ou par le biais de notre site internet www.groupama.fr

Conformément à la réglementation, nous vous informons que vous pouvez refuser de faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, en vous inscrivant, gratuitement, sur la liste d'opposition nationale au démarchage téléphonique (Bloctel); toutefois, cette inscription ne fait pas obstacle à l'utilisation de vos coordonnées téléphoniques dans le cadre de nos relations contractuelles.

Traitement des réclamations

Pour toute demande d'information ou toute réclamation (désaccord, mécontentement) relative au contrat d'assurance, l'Assuré peut s'adresser à son interlocuteur habituel ou au siège de la Caisse régionale, dont les coordonnées figurent au présent contrat. Si cette première réponse ne le satisfait pas, la réclamation peut être adressée au Service 'réclamations' au siège de la Caisse régionale.

La Caisse régionale s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. La réponse définitive à la réclamation sera apportée dans un délai de traitement de deux mois au plus. En cas de circonstances particulières nécessitant un délai plus long, l'Assuré en sera informé.

En dernier lieu, sous réserve d'avoir épuisé toutes les voies de recours exposées ci-dessus, l'Assuré pourra saisir la Médiation de l'Assurance sur le site www.mediation-assurance.org ou par courrier (Médiation de l'Assurance TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09).

Si l'avis de la Médiation de l'Assurance ne le satisfait pas, il peut éventuellement saisir la justice.



N° souscripteur : 00960541K

LES MENTIONS LEGALES

La Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles ayant souscrit un traité de Réassurance emportant substitution auprès de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles elle-même réassurée auprès de :

Caisse Nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama
Siège social : 8-10, rue d'Astorg
75383 PARIS Cedex 08
343.115.135 RCS PARIS.

Entreprises régies par le Code des assurances

Substitution du réassureur :

Conformément à l'article R322.132 du Code des assurances, la Caisse Régionale se substitue à votre Caisse Locale réassurée pour la constitution des garanties prévues par la réglementation des entreprises d'assurance et l'exécution des engagements d'assurance pris par votre Caisse Locale.

L'autorité de contrôle de l'Assureur

L'organisme chargé du contrôle des activités de l'Assureur est « l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution » (ACPR).

LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent contrat est élaboré sur la base des informations déclarées par le souscripteur à assurer.

Ce contrat est complété par les documents indiqués ci-dessous, qui y sont joints :

- Dispositions Générales - Référence Imprimeur : 3350-233404-042021 Modèle : NOCP04 : Millésime avril 2021
- Fascicule « Responsabilité Générale COMMUNES » - Référence Imprimeur : 3350-233411 Modèle : NOCP03 Millésime : oct-20
- Fascicule « La défense des droits et des intérêts » - modèle NOCP02 – édition octobre 2019
- Fascicule « La protection du patrimoine » - Référence Imprimeur : 3350-233406-042021 Modèle : NOCP04 : Millésime avril 2021
- Tableau des montants des garanties et des franchises - Référence Imprimeur : 3350-233415-042021 Modèle : TNOCP04 : Millésime avril 2021
- Convention Spéciale « Distribution de carburant et/ou Gestion de bornes électriques » - référence CS06 - Modèle NOCP03 - Millésime oct-20
- Convention Spéciale « Organisateur de spectacle(s) » - référence CS08 - Modèle NOCP03 - Millésime oct-20
- Convention Spéciale « Utilisation d'explosifs » - référence CS13 - Modèle NOCP03 - Millésime oct-20
- Convention Spéciale « Gestionnaire d'atelier de réparation – entretien de véhicules (VTM) » - référence CS15 - Modèle NOCP03 - Millésime oct-20
- Convention Spéciale « Activité d'études, de conseil et prestations intellectuelles » - référence CS18 - Modèle NOCP03 - Millésime oct-20
- Convention Spéciale « Activité d'études et travaux environnementaux » - référence CS24 - Modèle NOCP03 - Millésime oct-20
- Convention Spéciale « Autres événements hors Catastrophes naturelles » - référence CS31 - Modèle NOCP03 - Millésime oct-20
- Convention Spéciale « Cybersécurité » - Référence Imprimeur : 3350-93510 Millésime : janv-2022

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté préalablement à la signature du présent contrat un exemplaire de l'ensemble des documents contractuels listés ci-dessus du contrat VILLASSUR, plan d'assurance des Collectivités Publiques, ainsi que des statuts de votre Caisse Locale





N° souscripteur : 00960541K

LA SIGNATURE DES PARTIES

Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées dans le formulaire de déclaration de risques pour l'établissement du présent document et pour servir de base au contrat, sont sincères, exactes et complètes.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en cas de conclusion du contrat toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (article L113-8 du Code des assurances),

- toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter la charge d'une partie des indemnités (article L113-9 du Code des assurances),

- vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites à l'assureur (article L113-2 du Code des assurances),

- la résiliation ou la suspension d'un contrat affecté d'au moins un sinistre survenu au cours des 24 derniers mois (avec responsabilité ou en cas de vol) ou pour manquement à ses obligations contractuelles (non-paiement exact de la cotisation, fausse déclaration) peut être enregistrée dans un fichier central professionnel.

Le contrat sera conclu à compter du 01/07/2022 pour une durée d'un an et sera reconduit automatiquement d'année en année. Le délai de dénonciation sera de 2 mois au moins avant la date d'échéance annuelle, le cachet de la poste faisant foi.

Fait en double exemplaire à Niort
Le 30/06/2022

Pour la Caisse Régionale et par délégation de la
Caisse Locale, le Directeur Général

Pour le Souscripteur :

(nom, prénom et signature du représentant
légal) *Thierry BASTIER, maire*

Date :

13 JUL. 2022



* 0 0 9 6 0 5 4 1 0 1 5 3 0 0 1 C P *

